

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 juin 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE CINQ JUIN à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_050_BC_7
Approbation du plan de financement:
élaboration du plan opérationnel de
gestion des sédiments (PGS) à
l'échelle du littoral du TCO

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 15

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Philippe LUCAS

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 mai 2023

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
12/06/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023

AFFAIRE N°2023_050_BC_7 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT: ÉLABORATION DU PLAN OPÉRATIONNEL DE GESTION DES SÉDIMENTS (PGS) À L'ÉCHELLE DU LITTORAL DU TCO

Le Président de séance expose :

Contexte

Le TCO est compétent en GEMAPI depuis le 1er Janvier 2018. Une des composantes de la GEMAPI est la défense contre les inondations et contre la mer. Le législateur entend par « défense contre la mer », la défense contre les inondations liées aux submersions marines ainsi que la gestion des phénomènes d'érosion côtière.

Si la compétence GeMAPI a été obligatoirement transférée aux EPCI-FP, son mode d'exercice relève de la libre appréciation du Maître d'Ouvrage compétent. Une faculté d'intervention à justifier par un caractère d'intérêt général ou d'urgence, il revient au TCO d'élaborer sa propre doctrine sur son littoral. À ce titre, le TCO a notamment fait le choix de devenir le chef de file de la gestion sédimentaire sur son territoire.

Après la réalisation d'un diagnostic territorial (phase 1, 2020), la démarche s'est poursuivie avec la construction de la stratégie d'intervention (phase 2, 2021) pour finalement aboutir à la définition d'un programme d'actions (phase 3, 2023) pour une période s'étalant de 2023 à 2027.

Dans le cadre de ce programme d'actions, et en accord avec ses orientations stratégiques, le TCO prévoit d'élaborer un Plan opérationnel de Gestion des Sédiments (PGS) à l'échelle de son littoral. Cet outil consiste à évaluer et mettre en œuvre un programme de curage et de rechargement de sédiments sur des plages, des embouchures de ravines ou des exutoires pluviaux pour remédier au recul du trait de côte, prioritairement dans les secteurs sensibles où la dégradation des plages sableuses peut entraîner à terme un risque de submersion marine, d'érosion côtière, et un sur-aléa inondation.

Contenu de l'étude

L'élaboration de ce PGS sera confiée à un bureau d'études selon le déroulé suivant :

- Phase 1 : Étude du fonctionnement hydro-sédimentaire du littoral du TCO

Cette étude permettra d'améliorer la connaissance des dynamiques hydro-sédimentaires sur l'ensemble du littoral du TCO pour identifier les différentes cellules hydro-sédimentaires et sélectionner celles qui sont à traiter dans le cadre du PGS.

- Phase 2 : Études techniques approfondies par cellule

Cette phase permettra de préciser les besoins et de définir les différents scénarios d'extraction/rechargement ainsi que les modalités de réalisation des travaux pour une mise en œuvre opérationnelle.

- Phase 3 : Constitution des dossiers environnementaux et réglementaires
 Cette phase permettra de constituer et de suivre la procédure d'instruction des dossiers réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du PGS et des travaux programmés.

Calendrier prévisionnel

L'élaboration du PGS est planifiée sur une durée de deux ans (2023 à 2024) avant qu'il ne soit mis en œuvre pour les trois années restantes (2025 à 2027) puis renouvelé par un nouveau programme d'actions.

Échéancier de l'opération :

Date prévisionnelle de démarrage de l'étude	Septembre 2023
Réalisation phase 1	Septembre à Décembre 2023
Réalisation phase 2	Décembre 2023 à Mai 2024
Réalisation phase 3	Mai 2024 à Février 2025
Date prévisionnelle d'achèvement de l'étude	Février 2025

Subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023

La DSIL a été créée en 2016 pour apporter un soutien aux communes et aux groupements de communes dans leurs projets d'investissements éligibles à des thématiques ciblées. Pour l'année 2023, l'une des priorités thématiques d'investissement est la transition écologique des territoires. L'objectif de l'élaboration du PGS étant de renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques, le projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la DSIL 2023.

Plan de financement prévisionnel

Le coût global lié à l'élaboration du PGS et des dossiers environnementaux et réglementaires associés est estimé à 350 000 € HT, il est réparti de la façon suivante :

- Phase 1 : Étude du fonctionnement hydro-sédimentaire du littoral du TCO : 70 000 €HT
- Phase 2 : Études techniques approfondies par cellule : 150 000 €HT
- Phase 3 : Constitution des dossiers environnementaux et réglementaires : 130 000 €HT

Le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'attribution de la subvention DSIL, est le suivant :

<i>Origines</i>	Montant (en €)	% sur le coût prévisionnel HT
1 - AIDES PUBLIQUES		
Crédits européens (Feder)		
Office Français de la Biodiversité (OFB)		
Conseil Régional		
Conseil Départemental		
État – DSIL	280 000 € HT	80 %
État – autres subventions		
Total AIDES PUBLIQUES	280 000 € HT	80 %
2 - AUTOFINANCEMENT		
Emprunts		
Ressources propres		
Total AUTOFINANCEMENT	70 000 € HT	20 %
Total général (1 + 2) HT	350 000 € HT	100 %

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 25/05/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Eau, Assainissement et GeMAPI du 10/05/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le plan de financement provisoire de l'élaboration du Plan Opérationnel de Gestion des Sédiments.

- AUTORISER le Président à signer tous les actes liés à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président